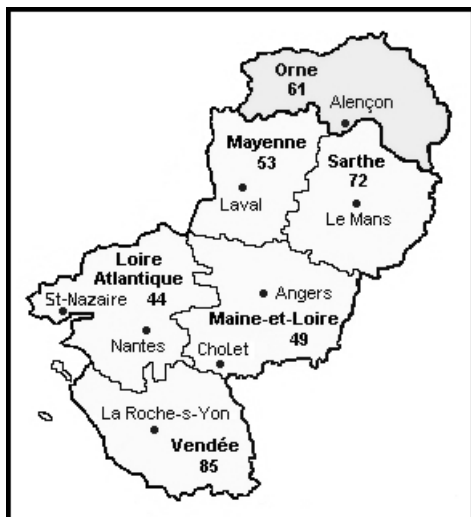


## Cycle Spécialisé    Région des Pays de la Loire - Réseau des Conservatoires



<p><b>ALENÇON</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  13, rue Aveline - 61000 Alençon                  Tél. : 02.33.32.41.72                  Fax : 02.33.32.48.10                  Mail : thierry.delecourt@ville-alencon.fr</p>	<p><b>LAVAL</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  27 rue de Bretagne - 53000 Laval                  Tél. : 02.43.01.28.31                  Fax : 02.43.01.28.32                  Mail : mathieu.gauffre@laval.fr</p>
<p><b>ANGERS</b>                  Conservatoire à Rayonnement Rég.                  26, avenue Montaigne - 49000 Angers                  Tél. : 02.41.24.14.50                  Fax : 02.41.88.66.59                  Mail : magali.guillet@ville.angers.fr</p>	<p><b>LE MANS</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  54 Grande rue - 72000 Le Mans                  Tél. : 02.43.47.38.62                  Fax : 02.43.47.49.51                  Mail : anne.somay@ville-lemans.fr</p>
<p><b>CHOLET</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  5, rue Tournerit - 49300 Cholet                  Tél. : 02.44.09.26.10                  Fax : 02.44.09.26.08                  Mail : emmanuelgaultier@agglo-choletais.fr</p>	<p><b>NANTES</b>                  Conservatoire à Rayonnement Rég.                  Rue Gaétan Rondeau - 44200 Nantes                  Tél. : 02.51.25.00.20                  Fax : 02.51.25.00.50                  Mail : melanie.menager@mairie-nantes.fr</p>
<p><b>LA ROCHE-SUR-YON</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  Pl. Napoléon - 85000 La Roche-sur-Yon                  Tél. : 02.51.47.48.91                  Fax : 02.51.47.46.23                  Mail : duboisa@ville-larochesuryon.fr</p>	<p><b>SAINT-NAZAIRE</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  24, rue Cdt G. Gâté - 44600 St-Nazaire                  Tél. : 02.44.73.43.40                  Fax : 02.44.73.43.49                  Mail : forgeronts@mairie-saintnazaire.fr</p>

## Cycle Spécialisé ► Danse

**Sortie** : année scolaire 2011-2012 / **Entrée** : année scolaire 2012-2013

Lieu	Date
Angers	Vendredi 1 <sup>er</sup> , samedi 2 et dimanche 3 juin 2012

Dossiers disponibles à partir fin janvier 2012

Date limite retour dossier d'inscription  
 Vendredi 27 avril 2012  
délai de rigueur

# Fiche de candidature

à retourner à l'établissement d'origine

Discipline : ► Danse

**Candidat** Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 19\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Conservatoire d'origine : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : 0\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ 0\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Email : \_\_\_\_\_

Coordonnées du Responsable Légal (si le candidat est mineur)

\_\_\_\_\_

Souhaite s'inscrire dans la discipline Danse à l'examen de :

- Classique
- Contemporain
- Jazz

## ENTREE

Suite à la réussite de cet examen souhaite intégrer en priorité le Conservatoire de : \_\_\_\_\_

faute de place, envisagerait d'intégrer le(s) conservatoire(s) de : \_\_\_\_\_ (facultatif)

## SORTIE

Réservée aux élèves scolarisés en Cycle Spécialisé dans les Pays de la Loire.

Il revient au candidat de prendre connaissance de toutes les informations pratiques contenues dans l'annexe spécifique de ce dossier de candidature.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Signature du candidat :

Cadre réservé à l'administration

### Entrée :

- Lettre motivation
- CV avec photo / résumé formation antérieure
- Parcours scolarité établissement d'origine
- Certificat médical

Visa du Directeur du Conservatoire d'origine attestant de la conformité du dossier d'inscription

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Signature :

## Annexe spécifique DANSE

### Entrée - Eléments d'organisation

#### Préambule

Dans un souci d'harmonisation des niveaux, des cursus et des contenus, pour préfigurer la mise en place du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial, les établissements contrôlés de la Région des Pays de la Loire ont souhaité organiser en commun l'examen d'admission dans les dominantes chorégraphiques.

Après admission le cursus suivi reste celui de l'établissement dans lequel l'étudiant est admis.

#### Modalités

Chaque candidat se présente pour être admis dans un établissement prioritaire. S'il est admis, il sera alors soumis aux obligations de cursus de cet établissement. Ce dernier, à la réception du dossier, est donc susceptible de convoquer le candidat à des tests complémentaires.

En Danse, les **trois établissements de la Région proposant actuellement un 3<sup>e</sup> cycle spécialisé** sont : les Conservatoires d'Angers (en Classique, Contemporain et Jazz), celui de Nantes (en Classique et Contemporain), et celui de Cholet (en Classique).

Les élèves issus d'un établissement contrôlé par l'état doivent avoir validé la fin d'un 2<sup>e</sup> cycle dans la même discipline pour se présenter à l'examen d'entrée en cycle spécialisé, sauf si l'établissement d'origine ne propose pas un cycle 2 dans cette discipline.

Un élève déjà titulaire du DEC d'un autre établissement (dans la même dominante) ne peut être candidat dans ce cursus de formation.

Le Cycle Spécialisé implique une formation débouchant, sans présager des choix ultérieurs de l'étudiant, sur une possible orientation professionnelle. La formation globale s'articule autour d'une discipline dominante et comprend un certain nombre de modules dont la teneur et l'organisation peuvent légèrement varier selon les établissements.

#### Contenu détaillé des épreuves

- 1 / Examen du **dossier du candidat** joint à la fiche de candidature et comportant :
  - Une lettre de motivation
  - Un CV avec photo comportant le résumé de la formation antérieure
  - Une fiche de parcours de scolarité de l'établissement d'origine
  - Un certificat médical attestant l'absence de contre-indications à la pratique intense de la danse datant de moins de trois mois,
  
- 2 / Épreuve d'admissibilité : cours dans l'esthétique choisie par le candidat  
Cette épreuve est **éliminatoire**. Elle permet d'évaluer les acquis techniques et artistiques ainsi que les facultés d'adaptation du candidat. Le cours donné sera de niveau fin de cycle 2.  
Elle se déroule à l'occasion d'un cours d'au moins une heure, dans la discipline choisie par le candidat. Ce cours est dispensé par un professeur, extérieur aux établissements des Pays de la Loire. Les professeurs de chaque candidat peuvent assister au cours.  
Cette épreuve est suivie d'un entretien individuel avec les membres du jury pour les candidats non admis à poursuivre les épreuves d'admission.
  
- 3 / Épreuves d'admission (ouvertes au public, sauf l'entretien qui se déroule à huis clos)
  - Interprétation d'une chorégraphie imposée figurant sur un support audiovisuel produit par la DMDTS.
  - Interprétation d'une chorégraphie libre, durée de 2 min 30 à 5 min au choix du candidat.
  - Un entretien avec le jury portant sur la motivation, le parcours du candidat ainsi que sur des éléments de culture chorégraphique basés sur le programme présenté par le candidat.

**L'admission dans le cycle spécialisé est décidée par le jury, à l'issue des épreuves et après étude du dossier du candidat.**

## **Informations complémentaires**

### **1 / Limite d'âge**

Les élèves qui se présentent à l'entrée en cycle spécialisé doivent avoir atteint l'âge minimum de 14 ans dans l'année (civile) de l'épreuve.

### **2 / Accueil des candidats**

Les candidats se présentent sur le lieu de l'examen avec leur convocation, munis d'une pièce d'identité et de l'enregistrement de leur variation libre sur CD. Une étiquette mentionnant le nom et les coordonnées du candidat sera collée sur le CD ainsi que l'indication précise de la plage qui doit être lue. Il est impératif que la musique débute une plage enregistrée et il est fortement déconseillé de prévoir une musique qui doit être interrompue avant la fin d'une plage musicale. Prendre soin de vérifier que le CD peut être lu sur tout lecteur. Les candidats seront accueillis dans des locaux comprenant des vestiaires et des douches. Des bouteilles d'eau seront mises à leur disposition.

### **3 / Tenues**

#### **Pour les variations imposées :**

- Épreuves de danse Classique : justaucorps, collant clair, ½ pointes et pointes pour les filles, tee-shirt, collant et demi pointes pour les garçons.
- Épreuves de danse Contemporaine : justaucorps et collant sans pied ou short ou académique pour les filles, tee-shirt, collant sans pied ou académique pour les garçons. (Pieds nus ou chaussettes ou chaussures : se conformer au DVD du Ministère). De même pour une éventuelle tenue spécifique proposée sur le DVD.
- Épreuves de danse Jazz : justaucorps et collant sans pied, ou short ou académique pour les filles, tee-shirt, collant sans pied ou short ou académique pour les garçons. Pour tous pieds nus ou chaussures : se conformer au DVD du Ministère.

#### **Pour les variations libres :**

La variation libre pourra s'effectuer en costume quelle que soit la discipline, tenue au choix du candidat.

Les candidats porteront lors du cours de l'épreuve d'admissibilité, un dossard avec leur nom permettant leur identification à distance.

### **4 / Échauffement**

Le cours donné aux candidats dans le cadre de l'épreuve éliminatoire leur servira d'échauffement. Un studio de danse sera mis à la disposition des candidats une demi-heure avant le cours. Un studio restera accessible tout au long de la journée aux candidats poursuivant les épreuves. Dans l'hypothèse où l'épreuve d'admissibilité et l'épreuve d'admission n'auraient pas lieu le même jour, un studio serait mis à la disposition des candidats avant l'épreuve d'admissibilité pour un échauffement individuel.

### **5 / Accompagnement**

L'accompagnateur du cours est prévu par l'établissement qui organise l'examen. Les variations imposées, même s'il s'agit d'une pièce pour piano, sont présentées avec l'accompagnement du CD enregistré par le Ministère.

### **6 / Prise de contact avec le plateau**


Les élèves et leur(s) professeur(s) disposeront du plateau pour une mise en place individuelle à l'issue de l'épreuve éliminatoire et avant l'épreuve de chorégraphie imposée. Le temps imparti à chaque candidat dépendra du nombre de candidats retenus à l'issue de l'épreuve éliminatoire.

### **7 / Enregistrement-captation**

L'autorisation d'enregistrer dépend du règlement intérieur propre à chaque établissement. Toutefois, en ce qui concerne le Cycle Spécialisé (Musique - Danse - Théâtre / entrée et sortie), l'enregistrement ou la captation ne sont pas autorisés lors du passage du candidat.

## PROGRAMME DES VARIATIONS IMPOSÉES 2012 - Épreuves de la DMDTS

### ENTREE en Cycle Spécialisé

DVD - références		Chorégraphe	Compositeur	
<b>Danse classique</b>				
Garçon	DVD 2011  DVD 2012	2	Robert Pujol	Le Fébure
Fille	Fin 2 <sup>e</sup> cycle	3	Pascal Minam-Borier	Christophe Gras
<b>Danse contemporaine</b>				
Garçon	DVD 2012	10	Fabrice Merlen	Julien Gauthier
Fille	Fin 2 <sup>e</sup> cycle			
<b>Danse jazz</b>				
Garçon	DVD 2012	17	Fred Lassere	Jean-Luc Pacaud
Fille	Fin 2 <sup>e</sup> cycle			

### SORTIE de Cycle Spécialisé

DVD - références		Chorégraphe	Compositeur	
<b>Danse classique</b>				
Garçon	DVD 2012 Fin 3 <sup>e</sup> cycle	5	Michel Fokine	Frédéric Chopin
Fille	Choisir une des deux propositions (pr fille)	6	Marius Petipa	Adolphe Adam
		7	Léo Staats	Léo Delibes
<b>Danse contemporaine</b>				
Garçon	DVD 2012 Fin 3 <sup>e</sup> cycle	11	Angelin Preljocaj	Thierry Lancino
		12	Thomas Lebrun	D-F. Moreau
Fille	Choisir une des deux propositions	13	Christine Gérard	Alessandro Scarlatti
		14	Angelin Preljocaj	John Cage
<b>Danse jazz</b>				
Garçon	DVD 2012 Fin 3 <sup>e</sup> cycle	18	Raza Hammadi	Leos Janacek
		19	Anne-Marie Porras	François Ceccaldi
Fille	Choisir une des deux propositions	20	Raza Hammadi	Daniel Yvinek
		21	Anne-Marie Porras	Groupe Tekameli

#### Informations spécifiques aux candidats extérieurs aux établissements du réseau

Où renvoyer le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature (contenant toutes les pièces demandées et la fiche de candidature) est à retourner à l'établissement organisateur de la discipline.

**Lorsque l'établissement que souhaite intégrer l'élève n'est pas le même que l'établissement organisateur :**

l'élève doit, parallèlement à son inscription, prendre contact avec l'établissement qu'il souhaite intégrer pour l'en informer et se faire connaître.